

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Avril 2011

(séance n°27)

Le conseil municipal de la Commune de POLIGNY s'est réuni le vendredi 8 avril 2011 à 20h30 en l'hôtel de ville sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique BONNET.

Après avoir vérifié la présence des membres du Conseil Municipal (21 présents à 20h30, 4 personnes représentées, 1 personne absente et 22 présents à 20h38, 4 personnes représentées, 1 personne absente) :

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ, Véronique LAMBERT, Gilbert BULABOIS (à partir de 20h38), Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG-JANOD, Christine GRILLOT, Christelle MORBOIS, Armande REYNAUD, Stéphane BONNOTTE, Hervé CORON, Stéphane MACLE, Camille JEANNIN, Jérémy SAILLARD, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Jean-François DHOTE, Chantal PASTEUR, LOUREIRO Pascal,

Excusés et représentés :

Jean Jacques DE VETTOR représenté par Dominique BONNET
Danièle CARDON représentée par Christelle MORBOIS
Joëlle DOLE représentée par Marie-Line LANG-JANOD
Annie PERRIER représentée par Roland CHAILLON

Absente : Marie FLORES

et vérifié que le quorum était réuni, Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance et demande ainsi à Madame Armande Reynaud si elle est d'accord pour assurer le secrétariat de séance : Madame Armande Reynaud répond que oui.

Monsieur le Maire invite Monsieur Pascal Loureiro à siéger au sein du Conseil Municipal suite à la démission de Madame Murielle Argiento, et lui souhaite la bienvenue.

Monsieur le Maire demande ensuite l'observation d'une minute de silence en l'hommage à Monsieur Pascal Jacquet, employé communal décédé dans la nuit de mardi à mercredi 6 avril des suites d'une longue maladie. Monsieur Roland Chaillon rappelle la disparition brutale d'un ancien conseiller municipal de l'équipe de Monsieur Collin, Monsieur Robin, décédé également mercredi 6 avril et sollicite un hommage en sa mémoire. Monsieur le Maire acquiesce et demande une minute de silence en la mémoire de ces deux hommes.

Monsieur le Maire poursuit la séance.

1/ Rendu compte par le Maire des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rend compte de l'exercice des délégations accordé par le Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain n° 2011-06 – parcelle n° 587 section AR, zone UA (+ zone de bruit liée aux infrastructures de transport terrestre) du POS (arrêté n°2011-052 du 16 mars 2011)

- Droit de préemption urbain n° 2011-07 – parcelle n° 769 section AR, zone UA (+ zone de bruit liée aux infrastructures de transport terrestre) du POS (arrêté n°2011-053 du 16 mars 2011)

- Droit de préemption urbain n°2011-08 – parcelles n° 726 et 727 section AR, zone UA (+ zone de bruit liée aux infrastructures de transport terrestre) du POS (arrêté n°2011-054 du 16 mars 2011)

- Droit de préemption urbain n°2011-09 – parcelle n°388 section AO zone UD (+ zone de bruit liée aux infrastructures de transport terrestre) du POS (arrêté n°2011-055 du 16 mars 2011)

Sans remarque de l'assemblée, Monsieur le Maire poursuit la séance.

Monsieur Gilbert Bulabois arrive à 20h38.

2/ Adoption des comptes rendus des séances du 7 février, 25 février et 18 mars 2011

a/ compte rendu du 7 février

Madame Cathenoz explique que, lors de la séance du 7 février, elle a été politiquement naïve concernant le document joint au colis du CCAS puisqu'il s'agissait simplement d'une action envers l'association du secours catholique dont une représentante siège au sein du CCAS.

Monsieur le Maire ajoute que l'assemblée a bien compris cela, qu'il n'y a donc pas de malentendu concernant cette action.

Madame Roy pense qu'il est plus sage de ne plus parler de cela et comprend et admet la colère de Madame Cathenoz.

Monsieur Chaillon explique que cela ne lui empêchera pas de travailler au sein du CCAS tout en ayant fait part de sa position.

b/ compte rendu du 25 février

Monsieur Chaillon demande une correction du 6^{ème} paragraphe de la page 28 du compte rendu et explique qu'il est favorable à un plan d'exploitation de la forêt et non à un plan d'aménagement : il défend le budget d'aménagement en expliquant qu'enfin on investit dans la forêt.

Monsieur le Maire est d'accord pour changer le mot « aménagement » en mot « exploitation ».

Monsieur Chaillon demande une correction du 7^{ème} paragraphe de la page 33 concernant le contentieux de la rue de Boussières car il pense que la ville ne va pas économiser grand chose dans cette affaire.

Monsieur le Maire répond que l'on ne modifie pas le compte rendu car le sens de la phrase n'est changé.

Monsieur Chaillon acquiesce.

c/ compte rendu du 18 mars

pas de remarque de l'assemblée

Monsieur le Maire met aux voix l'adoption des différents comptes rendus :

- compte rendu du 7 février : 25 voix pour, 1 abstention (M. Loureiro, ne siégeant pas encore au conseil municipal, s'abstient) : adopté à la majorité des voix ;

- compte rendu du 25 février : 25 voix pour, 1 abstention (M. Loureiro, ne siégeant pas encore au conseil municipal, s'abstient) : adopté à la majorité des voix ;

- compte rendu du 18 mars 25 voix pour, 1 abstention (M. Loureiro, ne siégeant pas encore au conseil municipal, s'abstient) : adopté à la majorité des voix.

3/ Vestiaires du complexe sportif

Présentation de la note par Monsieur Jean-François Gaillard

Lors de sa séance du 5 novembre 2010, le Conseil Municipal a décidé de retenir Sandrine TISSOT, architecte, et son équipe, pour la réalisation d'un projet de construction de vestiaires et a autorisé le lancement d'une consultation auprès des entreprises.

Sandrine TISSOT présente son avant-projet, sur lequel le Conseil doit se prononcer, et permettre la

préparation du projet. C'est ce projet, une fois arrêté par le Conseil, qui déterminera le montant de l'estimation des travaux, avant la consultation aux entreprises, et le montant des honoraires de la maîtrise d'oeuvre.

Après plusieurs réunions de travail et accord de la ligue de football de Franche-Comté, cet avant-projet correspond à un bâtiment de 55,67 m par 7,36 m (hors oeuvre), constitué de 4 vestiaires (2 de 20 m² et 2 de 25 m²), 4 douches (4 de 7,5 m²), une infirmerie (16 m²), des sanitaires (22 m²), 2 locaux arbitres (10 et 13 m²), 1 local rangement (20 m²), 1 bureau (6 m²), 1 salle de réunions (55 m²) et 1 local technique (10,5 m²).

Le cahier des charges mentionnait la mise en oeuvre d'une structure pouvant supporter d'éventuelles tribunes.

Cet avant-projet propose, également, le positionnement des tribunes et les matériaux à utiliser, permettant de déterminer les caractéristiques des structures à prévoir.

En fonction de ces éléments, l'approche financière est d'environ 654 500 € HT.

Sandrine TISSOT a déjà été conviée à rechercher des solutions permettant de diminuer le coût des travaux, tout en respectant les obligations exigées au niveau de l'isolation, notamment.

Le Conseil Municipal doit :

- se prononcer sur l'avant-projet pour la construction de vestiaires,
- solliciter une aide financière, de 30 % dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.ET.R.), auprès du Conseil Général, au titre de l'EDAT à hauteur de 25 %, auprès du Conseil Régional, dans le cadre l'amélioration pédagogique pour 75 000 € et à la ligue de football pour 25 000 €.

Monsieur Gaillard précise que la commission « travaux - urbanisme », réunie le 30 mars 2011, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique que la subvention du Conseil Régional de 20 % du montant HT des travaux est issue du solde des crédits du Contrat de Pays et concerne uniquement le financement des équipements sportifs : une demande de subvention va être faite auprès de la Région qui vient de communiquer l'information aux élus. Monsieur le Maire dit aux conseillers municipaux que les esquisses des vestiaires proposées par le maître d'oeuvre sont exposées dans le salon d'honneur et pourront être examinées en fin de séance. Les vestiaires pourront être amenés à recevoir des tribunes dans le futur.

Monsieur Saillard demande si le bâtiment sera classé en ERP (établissement recevant du public) ?

Monsieur Gaillard répond qu'il ne pense pas que les vestiaires seront classé ERP mais qu'il vérifiera cela au moment du dépôt du permis de construire.

Monsieur le Maire ajoute que suite au Grenelle 2 de l'environnement, de nouvelles normes renforcent la calorification et augmentent le prix du bâtiment d'environ 10 %.

Monsieur Chaillon se dit effaré par le prix du bâtiment car il était parti dans l'idée de 400 000 € : la ligue de football a des exigences phénoménales alors que sa participation n'est que de 25 000 €, il trouve cela scandaleux.

Monsieur Gaillard répond qu'il n'est même pas certain que la ville obtienne cette subvention de 25 000 € que les footballeurs amateurs espèrent bien pouvoir réintégrer dans la liste des crédits versés aux structures qui construisent des équipements sportifs.

Monsieur Chaillon dit qu'il ne connaît pas le salaire des dirigeants de la ligue de football mais que ceux-ci vivent sur l'argent des collectivités publiques et ne versent pas assez de crédits aux collectivités locales.

Monsieur le Maire explique qu'il est actuellement possible de se passer de tribunes au complexe sportif mais que cela est plus compliqué concernant les vestiaires qui paraissent plutôt indispensables : il est possible d'installer nos vestiaires communaux en attendant d'en construire des neufs, ce qui permet d'étaler l'investissement.

Monsieur Chaillon est d'accord pour étaler l'investissement mais le coût du bâtiment reste élevé.

Monsieur Saillard ajoute que le coût du bâtiment est élevé d'autant plus qu'il n'a pas l'apparence d'un joyau architectural.

Monsieur Gaillard répond qu'il se rend à Fraisans la semaine prochaine pour visiter les vestiaires dont le coût a représenté 580 000 € TTC.

Monsieur le Maire explique que le mur de soutènement et le renforcement de la structure permettant l'adjonction de tribunes, ont augmenté le coût du bâtiment mais qu'il essayera de réduire le prix le plus possible. Il pense, qu'étant donné que l'architecte a un taux de rémunération représentant 8,75 % du prix de l'avant projet définitif, il a peut être gonflé quelque peu le prix de revient du bâtiment.

Monsieur Bonnotte demande si les vestiaires serviront uniquement au football ?

Monsieur Gaillard répond que non, que les vestiaires serviront aux scolaires, aux rencontres entre les différents clubs, au meeting...etc.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un bâtiment communal pour tous les usages et que personne ne peut s'approprier un bâtiment communal.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

4/ Aménagement urbain de caractère

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation de maîtrise d'oeuvre afin de définir un programme d'aménagement urbain et de caractère.

Le Conseil Municipal, au cours de sa séance du 20 avril 2009, a décidé de retenir le bureau d'études "Au delà du fleuve" pour la réalisation d'un schéma urbain de caractère pour un montant de 18 705 € HT.

Une étude complémentaire et spécifique a été confiée, après consultation, au bureau d'études "Transitec", le 12 août 2010, concernant le carrefour route de Genève - rue Travot et son trafic, pour un montant de 7 650 € HT.

A l'issue de ces études, des documents ont été élaborés pour servir de base aux futurs travaux d'aménagement et notamment un guide pour l'aménagement des espaces publics et les différents scénarios d'aménagement de secteurs de Poligny.

Ils seront également incorporés dans le dossier du Plan Local d'Urbanisme.

Ils abordent les problématiques du stationnement, de la circulation, les déplacements de la population en interne, les besoins de sensibilisations et d'information des Polinois.

Ces différents scénarios ont été estimés comme suit :

- avenues de la Résistance et de la République	500 453,96 € HT
- champ de foire	635 890,80 € HT
- rue de Versailles	237 397,36 € HT
- rue du Vieil Hôpital	279 103,36 € HT
- square Croichet	232 672,76 € HT
- Grande Rue	725 414,40 € HT
- rues Jean Jaurès, des Capucins, et rue Basse	225 000,00 € HT
- place des Déportés (pierre naturelle sur l'ensemble)	931 000,00 € HT
ou	
- place des Déportés (pierre naturelle au pied des façades et types stabilisés)	647 000,00 € HT

Ces estimations serviront de base à la consultation d'un maître d'oeuvre pour la réalisation de ces travaux échelonnés sur plusieurs années.

La programmation des travaux pourrait être prévue selon le phasage suivant :

- rues du Vieil Hôpital et de Versailles	2012
- Grande Rue et square Croichet	2012 (en fonction du déblocage des fonds par l'État)
- secteur de Charcigny	2013 (après les travaux d'assainissement)
- place des Déportés	2014
- avenues de la Résistance et de la République	2015
- champ de foire	2016

Le Conseil Municipal doit :

- valider le projet d'aménagement urbain de caractère,
- autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre selon le phasage proposé.

Monsieur le Maire précise que la commission « travaux - urbanisme », réunie le 30 mars 2011, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une vue globale sur l'aménagement urbain : les scénarios ont été envoyés par mail à l'ensemble des conseillers municipaux, il s'agit d'une requalification en plusieurs tranches : la première tranche concerne la rue de Versailles et la rue du vieil hôpital en 2012. Il faudra défendre le dossier au niveau européen, régional, départemental. Il est pour cela préférable de déposer un dossier global d'aménagement réalisé en plusieurs tranches, comme cela a été fait à Champagnole. Il est nécessaire d'ajouter à la note de synthèse, l'aménagement de la grande rue pour un montant de 725 414,20 HT qui a été transmis ce jour à nos services et sera ajouté dans la délibération.

Monsieur Chaillon demande la date de programmation des travaux de la grande rue ?

Monsieur le Maire répond que si l'Etat valide l'enveloppe de réfection de la voirie de la grande rue, il rencontrera les représentants du Département et de la Région et montera un dossier européen qui a toutes les chances d'aboutir du fait qu'il s'agit d'un dossier global, doté d'une tranche ferme et de tranches conditionnelles dans le cadre d'un schéma directeur réalisé par un cabinet spécialisé en urbanisme. De plus, la ville de Poligny est incluse dans le contrat du Massif, ce qui occasionnera peut être des opportunités financières. Tout cela conduirait à réaliser la grande rue en 2012.

Monsieur Chaillon apprécie la démarche de planification pour faire valoir un vrai projet d'aménagement d'une ville mais se pose néanmoins quelques questions sur le plan en 4 années et pense qu'il est illusoire de penser réaménager les rues de Versailles et Vieil Hôpital en 2012.

Monsieur le Maire répond que l'assainissement des rues de Versailles et Vieil Hôpital démarre en novembre 2011 ce qui engendrera la réfection de la voirie en 2012.

Monsieur Chaillon rappelle que les travaux de réaménagement des rues sont coûteux, ce qui, d'après lui, a amené la ville il y a quelques années, à emprunter beaucoup d'argent, donc elle sera dans l'incapacité financière de tenir ce plan d'aménagement sur une si courte durée.

Monsieur le Maire répond que la ville s'est désendettée de 50 % depuis 3 ans et qu'il ne prendrait pas le risque de mettre la ville en danger financier : il ira à la recherche de subventions maximales comme il l'a fait avec le cinéma à hauteur de 68 % du montant HT des travaux et équipements. Par ailleurs, il explique que la ville n'avait pas été mise en danger à cause de travaux de voirie mais à cause du complexe sportif qui a coûté plus de 2 millions d'euros en 2004-2005. En 2014, si la ville ne réalisait pas d'emprunts nouveaux, nous aurions un endettement de 3 millions d'euros alors que nous étions monté à 8 millions : nous aurons une capacité d'emprunt de 2 millions d'euros en 2014.

Monsieur Chaillon répond qu'il n'y aura pas seulement les rues à refaire.

Monsieur le Maire dit que la remarque de Monsieur Chaillon concernant l'endettement de la ville sera prise en compte avec vigilance et que la ville ne sera pas endettée.

Monsieur Chaillon pense qu'il faudrait ajouter 2 ans pour tenir les délais du plan d'aménagement.

Monsieur le Maire répond qu'il ne pensait pas requalifier la grande rue l'an prochain mais profite de la manne financière de l'Etat relative à la réfection de la voirie. Le syndicat des eaux a décidé de refaire les conduites du quartier de Charcigny si bien que la ville fera dans le même temps l'assainissement puis requalifiera la rue dans la foulée.

Monsieur Chaillon est dubitatif, il dit qu'il sera encore présent en 2014 et peut être même après cette date.

Monsieur le Maire répond que s'il y a une autre équipe en 2014, elle prendra les rennes et changera peut être le projet d'aménagement mais la vie continuera tout de même.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

5/ Compte Administratif 2010 budget général

Présentation du compte administratif par Madame Christine GRILLOT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2010
Atténuation de charges	013	87 143.73 €
Produits de services	70	216 689.20 €
Travaux en régie	72-042	79 578.92 €
Autres opérations d'ordre	042	478.22 €
Impôts et taxes	73	2 744 380.95 €
Dotations	74	1 317 522.73 €
Autres produits	75	724 973.92 €
Produits exceptionnels	77	110 679.08 €
TOTAL		5 281 446.75 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2010
Dépenses à caractère général	011	1 113 204.39 €
Frais de personnels	012	2 014 879.49 €
Autres charges de gestion courante	65	730 040.57 €
Charges financières	66	159 948.33 €
Charges exceptionnelles	67	3 402.74 €
Amortissements 042	68	196 648.78 €
Autres opérations d'ordre	042	97 661.68 €
Dépenses imprévues	022	0 €
Virement en investissement (pour mémoire)	023	1 141 542.44 €
TOTAL		4 315 785.98 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2010
Virement de fonctionnement	001	1 141 542.44 € pour mémoire
Dotations, Fonds divers	10	1 185 405.81€
Subventions d'Investissement	13	902 851.02 €
Opérations d'ordre chapitres 16-13-19-21	040	97 661.68 €
Emprunts, cautions étudiantes	16	616 606.67 €
Avances sur commandes immos corporelles	23	49 228.66 €
Amortissements - 040	28	196 648.78 €
TOTAL		3 048 402.62 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2010
Travaux en régie	21-040	79 578.92 €
Opérations d'ordre entre sections	13-19-040	478.22 €
Opération patrimoniales	23	49 228.66 €
Capital des emprunts	16	528 460.54 €
Cautions étudiantes	16	15 724.00 €
Frais d'études - logiciels	20	40 468.56 €

Immobilisations corporelles	21	445 503.22 €
Immobilisations en cours	23	1 900 137.56 €
TOTAL		3 059 579.68 €

Ce compte administratif fait apparaître le résultat suivant : (en K€)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 281.44
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 315.78
RESULTAT N-1 (après couverture déficit investissement)	376.02
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 341.68
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 048.40
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 059.58
RESULTAT N-1	- 944.85
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 956.03
RESULTAT GLOBAL	385.65

Madame Grillot précise que la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 4 avril 2011, a donné un avis favorable sur l'ensemble des comptes administratifs.

Monsieur le Maire explique que pour les 2 386 000 € de dépenses d'investissement, la ville a emprunté 600 000 € et que cela faisait 3 ans qu'il n'y avait pas eu de recours à l'emprunt.

Monsieur Chaillon demande pourquoi il y a autant de crédits annulés aux chapitres 21 et 23 ?

Monsieur le Maire répond qu'administrativement, il y eut un décalage dans le temps des investissements, que certains d'entre eux ont été annulés et réinscrits au BP du fait qu'il n'y avait pas eu d'engagement comptable et que tout ce qui a été prévu en 2010 a été décalé ou reporté mais qu'aucune propositions d'investissement n'a été annulée.

6/ Compte Administratif 2010 forêt

Présentation du compte administratif par Madame GRILLOT.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2010
Produits de services	70	686 200.95 €
Produits exceptionnels	77	446.00 €
TOTAL		686 646.95 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2010
Dépenses à caractère général	011	68 277.18 €
Frais de personnels	012	37 193.93 €
Autres charges de gestion courante	65	392 952.87 €
Charges financières	66	438.09 €
Amortissements 042	68-042	4 783.56 €
TOTAL		503 865.63 €

Ce compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de 182 781.32 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2010
Dotations, Fonds divers	10	59 943.82 €
Subventions d'Investissement	13	0.00 €
Opérations d'ordre et amortissement	28-040	4 783.56 €
TOTAL		64 727.38 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2010
Capital des emprunts	16	4 117.17 €
Immobilisations corporelles	21	99 715.00 €
TOTAL		103 832.17 €

Ce compte administratif fait apparaître un résultat d'investissement de – 39 104.79 €.

Monsieur Chaillon fait remarquer que les recettes dépassent les prévisions de 200 000 € et se demande comment on prévoit. Il demande s'il n'est pas possible de ralentir l'exploitation en cours d'année plutôt que de constituer des réserves financières ?

Monsieur Bulabois rappelle qu'il y a des travaux en cours et qu'il est donc nécessaire d'avoir des réserves financières pour les payer.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Chaillon de limiter ces questions techniques relevant d'un travail de commission.

Monsieur Chaillon répond que l'analyse des documents lui a demandé du travail du fait qu'il avait quelques difficultés en finances, qu'il respectait les réponses de Monsieur le Maire et qu'il souhaitait que Monsieur le Maire respecte aussi ces questions.

Monsieur le Maire acquiesce et répond, concernant les investissements en forêt, qu'il y avait 130 000 € de prévu et 100 000 € ont été réalisés donc qu'il n'y avait pas lieu de rougir. D'autre part, en ce qui concerne la gestion de l'exploitation, la ville suit le plan ONF voté en 2003. Celui ci pourrait faire l'objet d'une demande de révision mais il semblerait que cela ne se fasse pas dans les autres communes. Toutefois, il peut être demandé à l'ONF d'intervenir lors d'une commission « environnement » pour expliquer ce plan d'aménagement de la forêt.

Monsieur Bulabois ajoute que lorsque le bois est mûr, il faut le couper : dans la parcelle n°4 de la forêt, il y a des foyards qui auraient dû être coupés il y a 10 ans et qui fond des noyaux noirs, rendant le bois de moins bonne qualité. De plus, plus aucune végétation ne pousse sous ces arbres.

Monsieur Chaillon pense que certaines communes contestent la gestion de l'ONF qui d'après lui, ne dit pas forcément la vérité.

Monsieur le Maire propose donc que l'ONF participe à une prochaine commission « environnement » pour faire une information technique sur le plan d'exploitation voté il y a 8 ans.

7/ Compte Administratif Assainissement 2010

Présentation du compte administratif par Monsieur le Maire.

RECETTES D'EXPLOITATION	Chapitre	CA 2010
Produits de services	70	236 909.77 €
opérations d'ordre	042	48 746.46 €
Subvention d'exploitation	74	33 747.96 €
Autres produits	75	7 741.74 €
TOTAL		327 145.93 €

DEPENSES D'EXPLOITATION	Chapitre	CA 2010
Dépenses à caractère général	011	106 476.35 €
Frais de personnels	012	35 055.38 €
Charges financières	66	27 211.19 €
Amortissements 042	68	102 994.78 €
TOTAL		271 737.70 €

Ce compte administratif fait apparaître un résultat d'exploitation de 55 408.23 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2010
Dotations, Fonds divers	10	0.00 €
Subventions d'Investissement	13	0.00€
Opérations d'ordre amortissement	28-040	102 994.78 €
TOTAL		102 994.78 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2010
Opérations d'ordre entre sections	13-040	48 746.46 €
Capital des emprunts	16	54 034.28 €
Immobilisations incorporelles	20	1250.00 €
Immobilisations corporelles	21	52 716.00 €
Immobilisations en cours	23	22 260.78 €
TOTAL		179 007.52 €

Ce compte administratif fait apparaître un résultat d'investissement de – 76 012.74 €.

Monsieur Chaillon pense que le budget assainissement peut fonctionner sans emprunt, que c'est normal parce qu'il n'y a pas beaucoup de travaux.

Monsieur le Maire répond qu'un grand programme de travaux d'assainissement aura lieu à partir de l'automne 2011.

8/ Compte Administratif 2010 lotissement 2^{ème} tranche

Présentation du compte administratif par Madame Grillot.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2010
Opérations d'ordre	042	323 684.63 €
Opérations d'ordre	043	7 128.57 €
Ventes de terrains	70	77 678.93 €
Subvention exceptionnelle	77	79 347.00 €
TOTAL		487 839.13 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2010
Dépenses à caractère général	011	39 644.72 €
Opérations d'ordre	042	368 974.78 €
Opérations d'ordre	043	7 128.57 €
Charges financières	66	7 128.57 €
TOTAL		422 876.64 €

Ce compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de 64 962.49 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2010
Opérations d'ordre	040	368 974.78 €
TOTAL		368 974.78 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2010
Capital des emprunts	16	88 033.07 €
Opérations d'ordre	040	323 684.63 €
TOTAL		411 717.70 €

Ce compte administratif fait apparaître un résultat d'investissement de -42 742.92 €.

Madame Grillot précise qu'il y a eu 2 ventes de terrains en 2010, que 3 compromis de ventes sont signés pour 2011 et qu'il reste 2 terrains à vendre.

Monsieur Saillard demande si l'emprunt est terminé en 2011 ?

Madame Grillot répond que oui.

Monsieur le Maire ajoute que l'opération sera proche de l'équilibre entre les ventes de terrains et les travaux réalisés.

9/ Compte Administratif 2010 lotissement 3^{ème} tranche

Présentation du compte administratif par Madame Grillot

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2010
TOTAL		0.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2010
Dépenses à caractère général	011	38 595.67 €
Opérations d'ordre	042	37 666.65 €
TOTAL		76 262.32 €

Ce compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de – 76 262.32 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2010
Opérations d'ordre	040	37 666.65 €
TOTAL		37 666.65 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2010
TOTAL		0.00 €

Ce compte administratif fait apparaître un résultat d'investissement de 37 666.65 €.

Monsieur le Maire explique qu'il reste 5 700 € de travaux de voirie à réaliser et que le budget sera clôturé dès que les travaux seront terminés.

Pour le vote des différents comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la salle conformément au code général des collectivités territoriales. Ces derniers sont mis aux voix par Monsieur Jean-François Gaillard :

- * CA budget général : 5 abstentions, 19 pour : adopté à la majorité des voix
- * CA forêt : 5 abstentions, 19 pour : adopté à la majorité des voix
- * CA assainissement : 5 abstentions, 19 pour : adopté à la majorité des voix
- * CA lotissement 2^{ème} tranche : adopté à l'unanimité des voix
- * CA lotissement 3^{ème} tranche : adopté à l'unanimité des voix

10/ Affectation des résultats 2010 sur les différents budgets

Présentation de la note par Madame Grillot

A) Budgets Annexes

Budget Assainissement	Résultat fin 2009	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2010	Résultat de clôture
Investissement	153 938.15		- 76 012.74	77 925.41
Exploitation	213 506.19		55 408.23	268 914.42

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- Le solde du résultat d'investissement, soit 77 925.41 € sera repris au budget primitif 2011 au compte 001 « excédent d'investissement reporté ».
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 268 914.42 € sera repris au budget primitif 2011 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Budget Forêt	Résultat fin 2009	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2010	Résultat de clôture
Investissement	-59 943.82		- 39 104.79	- 99 048.61
Fonctionnement	240 126.44	- 59 943.82	182 781.32	362 963.94

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- 99 048.61 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2010.
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 263 915.33 €, sera repris au budget primitif 2011 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Budget Lotissement 2^{ème} tranche	Résultat fin 2009	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2010	Résultat de clôture
Investissement	- 189 413,71 €		- 42 742.92 €	- 232 156.63 €
Fonctionnement	167 224.14 €	-	64 962.49 €	232 186.63 €

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- - 232 156.63 € en 001 « déficit d'investissement reporté » (il n'y a pas d'affectation en réserves au 1068 sur les budgets lotissement)
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 232 186.63 €, sera repris au budget primitif 2011 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Budget Lotissement 3^{ème} tranche	Résultat 2009	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2010	Résultat de clôture
Investissement	-37 666.65	-	37 666.65	0
Fonctionnement	87 895.86	-	- 76 262.32	11 633.54

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- Le résultat de fonctionnement, soit 11 633.54 €, sera repris au budget primitif 2011 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

B) Budget Général

Budget Général	Résultat fin 2009	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2010	Résultat de clôture
Investissement	- 944 852.83 €		- 11 177.06 €	- 956 029.89 €
Fonctionnement	1 320 873.24 €	- 944 852.83 €	965 660.77 €	1 341 681.18 €

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- 956 029.89 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2010.
- La différence de 385 651.29 € sera reprise au budget primitif 2011 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 4 avril 2011, a donné un avis favorable sur l'ensemble des affectations.

Sans remarque de l'assemblée, Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

11/ Comptes de Gestion 2010

Monsieur le Maire explique que les comptes de gestion, tenus par le comptable public, sont conformes en écritures, aux comptes administratifs.

Monsieur le Maire met aux voix les différents comptes de gestion : 1 non participation au vote (Jérémy Saillard), 25 pour : adopté à l'unanimité des voix pour tous les comptes de gestion.

12/ Fiscalité 2011

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générale », réunie le 4 avril 2011, a donné un avis favorable pour une non augmentation de la fiscalité.

Monsieur le Maire explique qu'il y a une importante hausse des bases de la fiscalité à Poligny en 2011, ce qui provoque une hausse du produit de la fiscalité de l'ordre de 70 000 € sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les taux. Monsieur le Maire propose donc de ne pas augmenter la fiscalité en 2011.

Monsieur Chaillon fait remarquer que si une ville veut améliorer son budget, elle doit faire des logements et la communauté de communes doit attirer des entreprises. Dans quelques années, les milliers d'euros issus de la fiscalité seront les bienvenus.

Monsieur le Maire répond qu'il pense que la ville de Poligny aura une forte hausse des bases de fiscalité en 2012 due à l'insertion des 20 logements de la SCI du Bévalet dans les bases, à l'insertion des maisons de Boutasse, et à l'extension de Vagne qui eut lieu en 2009.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

13/ BP 2011 Budget Général

Présentation de la note par Madame Grillot

Recettes de fonctionnement

CHAP	ART	désignation	BP 2011
chap 013 atténuation de charges			57 000,00
	6419	Remboursements risques statutaires	57 000,00
chap 70 produits des services, du domaine et ventes diverses			193 898,00
	70311	concessions cimetières	4 000,00
	70323	redevances d'occupation du domaine public	9 205,00
	70631	redevances services à caractère sportif	22 720,00
	7066	redevances à caractère social (crèche)	50 000,00
	7067	redevances periscolaire (cantine, garderie)	41 000,00
	70688	autres prest.de service (photocopies,,)	100,00
	7083	locat° diverses	3 300,00
	70848	autres organismes : refacturation services partagés à la CCCG	38 500,00
	70878	rembt par autres redevables	21 120,00
	7088	autres prodts activ annexe (rembt divers)	3 953,00
chap 72 travaux en régie			80 000,00
	042 -722	immob corporelles : travaux en régie	80 000,00
chap 73 impôts et taxes			2 704 249,00
	7311	contributions directes (centimes)	1 654 727,00
	7321	attribution de compensation	943 522,00
	7336	droits de place	16 000,00
	7351	taxe sur l'électricité	85 000,00
	7381	taxe additionnelle dts de mutation	5 000,00

chap 74 dotations et participations			1 384 497.00
	7411	DGF	720 000.00
	74121	DSR 1ere fraction (bourg centre) et 2eme fraction (perequation)	138 200.00
	74127	dotation nationale de péréquation	17 700.00
	745	DSI	950.00
	746	DGD assurances	1 225.00
	74718	subvention état : RAM / élections	0.00
	7472	subventions région	2 519.00
	7473	subventions département CSecours + sal directrice crèche	26 494.00
	7474	subventions communes (écoles,équipt sportifs,archives)	58 580.00
	7477	subventions européennes :leader musée	21 129.00
	7478	subv 'autres organismes (MSA, CT enfance, Ct tps libre, PSU,,,))	297 000.00
	74832	FDTP	8 000.00
	74833	compensation de TP par Etat	16 000.00
	74834	compensation de TF par Etat	27 000.00
	74835	compensation d'exonération de TH	48 000.00
	7488	autres participations	1 700.00
chap 75 autres produits de gestion courante			669 678.00
	752	revenus des immeubles	337 678.00
	7551	reversemt budget à caractère administratif (forêt)	330 000.00
	758	produits divers de gestion courante(charges SDF)	2 000.00
chap 77 produits exceptionnels			54 217.09
	0 42 777	cote part des suv d'inv transférées au cpte de résultat	54 097.09
	7788	prodts exceptionnels divers Y COMPRIS INDEM SINISTRE	120.00
	0 02	reprise excédent N-1	385 651.29
		TOTAUX	5 529 190.38

Dépenses de fonctionnement

		désignation	BP 2011
chap 011 charges de gestion générale (chap 60, 61et 62,63 sauf 621, 635, 637 et 713)			1 160 468.22
0 11 / 60	60611	eau et assainissement	50 000.00
	60612	énergie électricité	120 000.00
	60621	combustibles	145 000.00
	60622	carburants	27 000.00
	60623	alimentation	48 470.00
	60624	prodts de traitement	700.00
	60628	autres fournitures non stockées	1 190.00
	60631	fournitures d'entretien	8 530.00
	60632	fournitures de petits équipemts	36 900.00
	60633	fournitures de voirie	3 000.00
	60636	vêtements de travail	8 127.00
	6064	fournitures administratives	13 700.00
	6067	fournitures scolaires	19 904.00
	6068	autres matières et fournitures	104 830.00
0 11 / 61	611	contrats de prestation de services (ALCG, package HDR, musique écoles)	33 244.00
	6132	locations immobilières(cité étudiante)	99 200.00
	6135	locations mobilières(photocopieurs, nacelles,mach affranchir)	12 045.00
	614	charges locatives (copropriété travot et grande rue)	2 500.00
	61521	entretien terrains	24 550.00

	61522	entretien de bâtiments	8 150.00
	61523	entretien de voies et réseaux	25 500.00
	61551	entretien de matériel roulant	18 000.00
	61558	entretien autre biens mobiliers (extincteurs, copieurs, portes autom, panneau sport)	24 000.00
	6156	maintenance (infographique, sidec, géosphère..)	28 090.00
	616	primes d'assurance	53 209.00
	6182	doc générale et technique	9 158.00
	6184	versements à des organismes de format°	7 885.00
	6185	frais de colloque	700.00
	6188	autres frais	
	6225	indemnités du comptable	1 557.00
011 / 62	6226	honoraires	2 200.00
	6228	rémunérations diverses (institut, spectacles, stagiaires)	7 960.00
	6231	annonces et insertions	8 010.00
	6232	fêtes et cérémonies (locales)	42 850.00
	6236	catalogues et imprimés	12 920.00
	6247	transport collectifs	1 050.00
	6251	voyages et déplacements (des agents)	1 530.00
	6256	Frais de mission	260.00
	6257	réceptions (non locales)	700.00
	6261	frais d'affranchissement	8 600.00
	6262	frais de télécom	26 000.00
	6281	concours divers (cotisat° assoc)	10 175.00
	6282	frais de gardiennage	474.22
	62878	rembt de frais à d'autres organismes	2 170.00
	6288	autres services (nettoyages draps, développemt photos, sécu routière..)	20 430.00
011/ 63 impôts, taxes	63512	taxes foncières	79 300.00
	6355	taxes et impôts sur véhicules	700.00
chap 012 charges de personnels (chap 64 et art 621, 631, 633)			2 042 200.00
	6218	personnels extérieurs (stagiaires)	150.00
	6332	cotisation patronale FNAL	4 250.00
	6333	participat° à la formation professionnelle	
	6336	cotisation patronale CNFPT CDG	23 500.00
	6338	autres taxes	3 800.00
	64111	TB Indiciaire titulaires	1 050 000.00
	64112	NBI + SFT des titulaires	29 500.00
	64118	autres indemnités des titulaires (dont PFA)	153 000.00
	64131	TB non titulaires	131 000.00
	64168	autres (brut des contrats aidés)	40 000.00
	6417	rémunérations apprentis	10 200.00
	6451	URSSAF patro TITU et NON TITU	237 000.00
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro + ircantec non tit	278 000.00
	6454	cotisation ASSEDIC	11 600.00
	6455	cotisat° assurance du personnel	54 000.00
	6456	FCSFT	
	6457	cotisat° liées à l'apprentissage	450.00
	6458	FIPH	3 300.00
	6475	médecine du travail	7 200.00
	6478	autres charges	300.00
	64832	FCCPA	4 950.00
chap 65 autres charges de gestion courantes			619 880.68
	651	redevances pour concessions	250.00
	6521	déficit budget annexe	0.00

	6531	indemnités des élus	87 500.00
	6532	frais de mission des élus	700.00
	6533	cotizat° retraite élus	4 900.00
	6535	format° des élus	2 000.00
	6536	frais de représentation du Maire	450.00
	65372	cotis alloc fin mandat	40.00
	654	pertes sur créances irrécouvrables	500.00
	6553	SDIS	177 987.00
	6554	groupements de collectivités (orain - grozone)	2 965.00
	657362	versements au CCAS	21 000.00
	6574	subv° organismes dt privé	320 293.68
	658	charges diverses de gestion courante	1 295.00
chap 66 charges financières			153 188.04
	66111	intérêts des emprunts	156 800.00
	66112	ICNE	-3 611.96
chap 67 charges exceptionnelles			0,00
chap 042 / 68 dotation aux amortissements			345 555.99
	042 - 6811	amortissements des immobilisations	345 555.99
	0 22	dépenses imprévues	49 825.00
	0 23	virement en investissement	1 158 072.45
		TOTAL	5 529 190.38

Recettes d'investissement

CHAP	ART	désignation	BP 2011	RAR 2010	TOTAL
10 : dotations, fonds divers			1 186 629.89	0.00	1 186 629.89
	10222	FCTVA	204 600.00		204 600.00
	10223	TLE	26 000.00		26 000.00
	1068	affectation du résultat N-1	956 029.89		956 029.89
13 : subventions d'investissement			330 785.00	1 089 415.24	1 420 200.24
	1311	subv° Etat transférables	43 685.00	148 624.00	192 309.00
	1312	subv° Région transférable	6 853.00	45 075.23	51 928.23
	1313	subv° Départem	84 500.00	52 720.28	137 220.28
	1317	subv° européenne transférable			0.00
	1318	autres subv° transférables			0.00
	1321	subv° Etat non transférables	70 821.00	338 747.92	409 568.92
	1322	subv° Région non transférable	45 861.00	126 677.50	172 538.50
	1323	subv° Dept non transférable	69 100.00	296 287.03	365 387.03
	1325	subv° sur travx Sidec			0.00
	1327	subv° européenne sur équipement non transférable		17 276.58	17 276.58
	1328	autres sub d'équipemnt non transférables	5 165.00	20 829.97	25 994.97
	1331	DGE équipement transférable			0.00
	1336	participat° pr voies et réseaux			0.00
	1341	DGE fonds affectés à l'équipement non transférables	4 800.00	43 176.73	47 976.73
	1342	Amendes de police			
	1345	non réalisation d'aires de stationnement			
	1381	sub invest Etat non transférables			
	1382	autres sub non transférables Région			
	1383	autres sub non transférables Dept			
	1386	autres sub non transférables EPCI			
	1388	autres sub non transférables :			

16 : emprunts et dettes assimilés			16 000.00	0.00	16 000.00
0 40	1641	emprunts en euros			0.00
	165	dépôts et cautionnement	16 000.00		16 000.00
	1688	ICNE			0.00
19 : différence sur réalis° d'immo 0 40	192	plus value sur vte terrain	0.00	0.00	0.00
21 : immo corporelles			0.00	0.00	0.00
0 40	2111	terrain nus			
0 40	2112	terrains de voirie			
0 40	2118	autres terrains			
	21318	autres bât publics			
	2151	réseaux de voirie			
	2158	autres matériel et outillage techniques			
	2182	mat transport			
	2184	meublier			
	2188	autres immos			
23 : immo en cours			340 638.86	0.00	340 638.86
	2313	rembt TVA cinéma sur dépenses 2009	177 000.00		177 000.00
	2313	rembt TVA cinéma sur dépenses 2010	163 638.86		
	2382	avances Sidec remboursées			
040/ 28 : amortissement des immos	28188	amortissements	345 555.99		345 555.99
	0 21	viremt de la section de fonctionnement	1 158 072.45		1 158 072.45
	0 24	produits des cessions d'immobilisations		250 324.72	250 324.72
	0 0 1	excédent d'investissement reporté			
		TOTAUX	3 377 682.19	1 339 739.96	4 717 422.15

Dépenses d'investissement

CHAP	ART	désignation	BP 2011	RAR 2010	TOTAL
	0 01	déficit d'investissement N-1	956 029.89		956 029.89
	0 20	dépenses imprévues	70 448.60		70 448.60
	10223	reversement de TLE perçue à tort			
CHAP 13 subventions d'équipement			54 097.09	47 500.00	101 597.09
	1321	subventions versées à l'Etat			0.00
	1323	participation versée au Département			0.00
	1326	subventions versées à un Ets Public		47 500.00	47 500.00
0 40	13911	amortissement des subventions état	8 534.94		8 534.94
	13912	amortissement des subventions région	7 166.94		7 166.94
0 40	13913	amortissement des subventions départemt	21 485.65		21 485.65
	13932	amortissement des sub amendes de police	6 321.00		6 321.00
	13935	amortissement des sub aire stationnement	9 146.94		9 146.94
	13936	amortissement des subventions PVR	1 441.62		1 441.62
CHAP 16 emprunts et dettes assimilés			590 000.00	0.00	590 000.00
	1641	capital des emprunts	570 000.00		570 000.00
	1641	capital des emprunts remboursé par anticipation			0.00
	165	remboursemt de cautions	20 000.00		20 000.00
	16818	capital autres emprunts			0,00
	16875	dettes envers groupemt de collectivités			0,00
chap 19 différence sur réalisations d'immobilisations			0,00	0,00	0,00

	192-040	différence sur réalisations d'immo			0,00
chap 20 immobilisations incorporelles			42 699.00	33 779.16	76 478.16
	202	Frais documents d'urbanisme			0.00
	2031	frais d'études	37 969.00	33 779.16	71 748.16
	2042	fonds de concours			0.00
	205	concessions et droits similaires	4 730.00		4 730.00
chap 21 immobilisations corporelles			804 223.48	204 282.11	1 008 505.59
	2111	terrains nus	21 000.00	10 300.00	31 300.00
	2112	terrain de voirie			0.00
	2115	terrains bâtis			0.00
	2121	arbres			0.00
	21311	constructions : hotel de ville	12 400.00	2 673.26	15 073.26
	21312	constructions : bât scolaires	18 124.70	6 422.00	24 546.70
	21316	aménagement du cimetière			0.00
	21318	constructions : autres bât publics	234 775.47	19 940.70	254 716.17
0 40	21318	travx en régie	80 000.00		80 000.00
	2132	immeuble de rapport	440.00	157 389.67	157 829.67
	2135	installations générales			0.00
	2138	autres constructions			0.00
	2151	réseaux de voirie	123 310.00		123 310.00
	2152	installations de voirie	55 200.00		55 200.00
	21531	réseaux d'adduction d'eau	5 700.00		5 700.00
	21533	réseaux câblés			0.00
	21534	réseaux d'électrification	64 000.00		64 000.00
	21538	autres réseaux			0.00
	21568	autres mat d'incendie (extincteurs)			0.00
	21571	matériel de voirie roulant			0.00
	21578	autre mat de voirie			0.00
	2158	autres mat et outillage			0.00
	2161	achat œuvre d'art	24 029.00		24 029.00
	2182	matériel de transport	6 000.00		6 000.00
	2183	matériel de bureau et informatique	4 507.00	960.65	5 467.65
	2184	meuble de bureau	6 148.00	59.98	6 207.98
	2188	autres immo corporelles	148 589.31	6 535.85	155 125.16
chap 23 immobilisations en cours			795 459.16	1 118 903.66	1 914 362.82
	231311	travaux bâtim hôtel de ville			0.00
	231312	travaux bâtim scolaires			0.00
	2313	travaux autres bâtim publics	795 459.16	1 118 903.66	1 914 362.82
	2315	installations techn sur immos en cours			0.00
	23151	travaux / réseaux de voirie			0.00
	231538	travaux / autres réseaux			0.00
	23161	restauration collections et œuvres d'art			0.00
	2318	autres immos corporelles			0.00
	2328	immos incorporelles en cours			0.00
	2381	avances travaux syndicats des chemins			0.00
	2382	avances sur travaux sidec			0.00
chap 28	31-040	amortissement frais d'études années antérieures	0,00		0,00
		TOTAL	3 312 957.22	1 404 464.93	4 717 422.15

Madame Grillot précise que la commission « affaires générale », réunie le 4 avril 2011, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Concernant la section de fonctionnement, Monsieur Chaillon demande si la baisse de 100 000 € en dépenses de gestion courante est bien due à la vente des terrains du lotissement Boutasse au budget communal ?

Monsieur le Maire répond que oui, qu'une subvention a été versée l'an dernier du budget communal vers le budget lotissement 2^{ème} tranche du fait de la prévision de vente de 4 terrains et de la réalisation de vente de 2 terrains. Les charges à caractère général augmentent essentiellement du fait de la hausse des prix de l'énergie. Il y a d'autre part, une constance des charges de personnels et des autres charges de gestion courante.

Monsieur Chaillon pense que la stagnation des charges de personnels peut avoir deux explications : soit les personnels qui partent en retraite ne sont pas tous remplacés, soit les promotions sont freinées.

Monsieur le Maire explique que le maintien de la masse salariale est une volonté de l'équipe en place, qu'effectivement les départs en retraite des personnels ne sont pas tous remplacés, comme par exemple un agent qui travaillait à la fois sur la cité étudiante et sur le périscolaire qui n'a pas été remplacé par un recrutement mais par une nouvelle répartition interne du travail.

Monsieur Chaillon demande au Maire s'il est sûr de ne pas freiner les promotions des personnels car il est venu en mairie au moment des notations des personnels et il avait le sentiment de mécontentements.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de frein aux avancements et une évolution normale des carrières.

Monsieur Bulabois ajoute qu'il y a toujours des mécontents dans chaque collectivité.

Monsieur Chaillon pense qu'il y a des compressions de personnels au sein des services techniques.

Monsieur Saillard répond que la population stagne, donc les services à la population doivent rester identiques si bien que l'on ne peut se permettre de ne pas remplacer l'ensemble des personnels qui partent en retraite.

Monsieur Chaillon estime qu'il n'y a pas de perte fiscale, donc la ville est obligée de maintenir les services à la population, quelque soit le nombre d'habitants.

Monsieur le Maire rappelle que deux agents issus du service forêt sont venus renforcer les services techniques en 2008.

Concernant la section d'investissement, Madame Grillot présente les grands projets prévus pour l'année 2011 :

Propositions d'investissement

Etude des professionnels de Santé	7 969
Achat Garages Ramousse / Quillot	10 300
Chauffage à réparer Accueil	2 637
Logiciel numérisation archives	1 315
Logiciel Police	2 415
Etude réhabilitation des Jacobins	30 000
Fenêtres écoles Jacques Brel	6 422
Travaux de Plomberie Crèche	4 865
Système de Vidéo Projection Salle Herzog	1 500
Création d'un local Archives	10 000
Plexiglas escalier crèche	1 839
Fin opération isolation Gendarmerie	5 870
Gendarmerie Tableaux électriques	2 500
Translucides salle Omnisports	15 000
Etanchéité chauffage salle omnisports	4 200
Toiture séquanaise	20 000
Travaux des services techniques	80 000
Réparation Clocheton Mouthiers	10 128
Electricité collégiale	58 600
Plancher collégiale 3 ^{ème} tranche	2 450
Toiture Services Techniques	65 000
Désamiantage atelier	20 000
Gradins Cave Théâtre	8 521
Mise en Gaz appartements ville	11 000
Trottoirs route de Lons	58 000

Travaux de voirie	60 000
Contentieux rue de Boussières	5 310
Tourne à Gauche Rue Travot	20 000
Signalétique Voirie	20 000
Bornes rue du collège	2 000
Video Protection	13 200
Bornes incendies	5 700
Eclairage Public	64 000
Véhicule de remplacement	6 000
Restauration d'œuvres d'art	24 029
Informatique école	4 300
Mobilier dans les écoles	6 148
Animation (Banderoles et guirlandes)	31 962
Cité étudiante	3 000
Espaces verts (Benne, tondeuse, broyeur)	44 750
Matériel Cuisine Sdf	5 000
Claustra cache poubelles Sdf	10 000
Chapiteaux	3 900
Système de fermeture à badges sports	12 000
Tapis + Chariot	6 800
Toilettes place de déportés	1 700
Jacobins dernière tranche	157 957
Régularisation Cinéma	9 893
Complexe sportif 1°Tranche	176 500
MO requalification urbaine	30 000
MO Maison de santé	169 000
Parabole Cinéma	3 000
MO Gendarmerie extension	50 000
Parking Rue de Boussières	30 000
Travaux Gendarmerie	195 908

Monsieur Dhote demande si les ampoules seront LED en matière d'éclairage ?

Monsieur le Maire répond que oui, ce seront des ampoules très basse tension.

Monsieur Chaillon fait remarquer qu'Annie Perrier va enfin avoir un trottoir devant chez elle et qu'il est nécessaire de réfléchir sur l'aménagement de l'entrée de ville du côté de la route de Lons afin de ralentir les véhicules comme cela a été fait à Aumont.

Monsieur le Maire répond que lorsqu'il a su que l'enveloppe voirie de l'Etat avait été attribuée pour la réfection de la route de Lons, il a de suite pensé à l'installation de ralentisseurs quitte à ce que la ville les finance et à la réfection des trottoirs de façon concomitante par la société qui refaisait le bitume. Toutefois, l'Etat a répondu qu'il fallait d'une part faire une étude plus poussée avant d'installer des ralentisseurs et d'autre part qu'il semblait complexe administrativement que la société qui faisait les enrobés fasse en même temps les trottoirs pour le compte de la ville.

Monsieur Saillard demande le nom de l'entreprise qui va faire l'enrobé de la route de Lons pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la Société Jurassienne d'Entreprise, attributaire des marchés de l'Etat pour 3 ans dont les contrats se terminent en avril 2011. Il ajoute que l'Etat va également financer les marquages au sol qui sont logiquement du ressort de la commune. Dans un premier temps, le panneau info vitesse sera installé sur la route de Lons pour ralentir les véhicules.

Monsieur Aubert craint que cela ne soit pas utile.

Monsieur le Maire répond que malheureusement, nous n'avons pas d'autres possibilités pour l'instant.

Monsieur Gaillard ajoute qu'il y aura prochainement la présentation d'un projet d'aménagement des trottoirs route de Lons avec de l'enrobé et d'autres matériaux.

14/ BP 2011 Budget Forêt

Présentation de la note : Madame Grillot

Dépenses de fonctionnement

art		désignation	BP 2011
	0 22	dép imprévues	10 603.52
	0 23	viremt en investissement	136 129.98
chap 011 (chap 60, 61 et 62 sauf 621, 635, 637 et 713)			159 780.00
	60632	fournit. Petits équipemts	500.00
	60636	vêtemts de travail	200.00
	6068	autres matières et fournitures	600.00
61	611	contrats de prestations de serv (débardage, cubage)	25 500.00
	6135	location matériel	0.00
	61522	entretien de bâtiments	800.00
	61523	entretien de voies	3 400.00
	61524	entretien de bois et forêts	37 160.00
	61551	entretien matériel roulant	1 000.00
	61558	entretien autres biens mob	500.00
	6156	frais de maintenance sidec	900.00
	616	primes d'assurance	1 000.00
	6182	doc générale et technique	50.00
	6184	Frais de formation	800.00
62	6228	frais divers (montage dossiers par ONF)	600.00
	6231	annonces	400.00
	627	services bancaires et assimilés	20.00
	6281	concours divers (Cnes forest+éco-certification)	2 500.00
	6282	frais de gardiennage	83 750.00
	6288	autres services	100.00
chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)			40 930.00
63	6332	cotisation FNAL	80.00
	6336	Cotisation CNFPT CDG	450.00
	6338	autres taxes	70.00
64	64111	rémunérat° ppales TB indiciaire brut	24 000.00
	64112	NBI SFT	900.00
	64118	autres indem	2 000.00
	64131	rémunération des personnels contractuels	
	6451	URSSAF patronales (maladie + alloc)	4 000.00
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro	6 500.00
	6454	assedic	
	6455	cotisations assurance des personnels	2 800.00
	64832	FCCPA	130.00
chap 65 autres charges de gestion courantes			330 005.00
	6522	reversement de l'excédent sur le budget principal	330 000.00
	654	admission en on valeur	0.00
65	658	arrondis de TVA	5.00
chap 66 charges financières			160.00
66	66111	intérêts des emprunts	212.00
	66112	ICNE	-52.00
chap 67 charges exceptionnelles			0.00
	673	titres annulés	0.00
	675	valeur comptable des immobilisations cedées	0.00
chap 68 dotations aux			4 469.83

amortissements et provisions			
68	6811-042	amortissement	4 469.83
			TOTAL 682 078.33

Recettes de fonctionnement

		désignation	BP 2011
70 produits des services, du domaine et ventes diverses			418 163.00
	7022	Coupes de bois	404 000.00
	7023	menus prodts forestiers (houppiers)	5 500.00
	7025	taxe d'affouage	7 000.00
	7028	vente autres produits forestiers	
	7035	droits de chasse	947.00
	70388	autres redevances et recettes (ligne edf + ruches)	716.00
	7066	redevance de service à caractère social	
76 produits financiers			
	765	escomptes obtenus	0.00
77 produits exceptionnels			
	775	produits des cessions d'immobilisations	0.00
	776	différence sur réalisations reprises au résultat	
	7788	autres recettes	
	0 02	reprise excédent N-1	263 915.33
		TOTAUX	682 078.33

Dépenses d'investissement

ART	désignation	BP 2011	RAR 2010	TOTAL
		4 187.00	0.00	4 187.00
1672	Emprunts CST	4 187.00		4 187.00
chap 19	différence sur réalisation d'immo	0.00	0.00	0.00
192	moins value s/ vente d'une immo			
chap 21	immobibisations corporelles	120 916.00	28 499.51	149 415.51
2117	aménagement de bois forêt	120 916.00	28 499.51	149 415.51
2135	agencement et aménagements des constructions			0.00
2151	réseaux de voirie			0.00
2158	autres matériels et outillages			0.00
2188	autres immos corporelles			0.00
0 01	déficit d'investissement reporté	99 048.61		99 048.61
	TOTAL	224 151.61	28 499.51	252 651.12

Recettes d'investissement

ART	designat°	BP 2011	RAR 2010	TOTAL
1068	affectation résultat 2009	99 048.61	0.00	99 048.61
0 21	virement de la section de fonctionnement	136 129.98		136 129.98
0 24	cessions de biens			
Chap 13	subvention d'investissement	0.00	13 002.70	13 002.70
1321	subvention equipmt non transférable : Etat		13 002.70	13 002.70

1323	subvent° equipemt non transférable : Départ			0.00
1327	subvent° equipemt non transférable : europe			0.00
Chap 16	emprunt en euros	0	0.00	0.00
Chap 28	amortissements des immobilisations corporelles	4 469.83	0	4 469.83
28158-040		997.83		997.83
28183-040		2850.00		
28188-040		622.00		622.00
	TOTAUX	239 648.42	13 002.70	252 651.12

Madame GRILLOT précise que la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 4 avril 2011, a donné un avis favorable sur ce dossier.

15/ BP 2011 Budget lotissement 2^{ème} tranche

Présentation de la note : Madame Grillot

Dépenses de fonctionnement

désignation	BP 11
6015 achat terrains	57 233.00
605 travaux	3 633.66
6611 intérêts d'emprunt	
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	323 684.63
0 02 déficit N-1	
0 23 virement en investissement	205 105.63
608-043 transfert de charges	3 633.66
TOTAL	593 290.58

Recettes de fonctionnement

désignation	BP 11
7015 ventes terrains	175 812.00
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	205 105.63
7474 subvention communale d'équilibre	
796-043	3 633.66
002 excédent reporté	232 186.63
TOTAL	616 737.92

Dépenses d'investissement

désignation	BP 11
1641 capital de l'emprunt	91 528.00
00 1 Résultat N-1	232 156.63
3355-040 travaux en cours sur terrains aménagés	205 105.63
3555 terrains aménagés	
TOTAL	528 790.26

Recettes d'investissement

désignation	BP 11
0 21 virement de la section de fonctionnemt	205 105.63
3355 stock initial terrains	
3555-040 annulation du stock initial terrains	323 684.63
0 01 excédent N-1	
TOTAUX	528 790.26

Madame Grillot précise que la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 4 avril 2011, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Saillard demande à quoi correspond le stock de 200 000 € ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des terrains à vendre, nous avons vendu 80 000 € de terrains au printemps et il reste environ 120 000 € à vendre.

Monsieur Chaillon pense que la ville aurait pu vendre à un promoteur mais ce n'est pas le même but.

16/ BP 2011 Budget lotissement 3^{ème} tranche

Présentation de la note : Madame Grillot

Dépenses de fonctionnement

désignation	BP 11
art 6015 achats de terrains	
art 605 travaux	5 700.00
art 608 charges diverses	
7133-042 variation des encours de prod de biens	
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	
023 viremt en invest	
TOTAL	5 700.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

désignation	BP 11
002 excédent de fonctionnement reporté	11 633.54
7015 ventes terrains	
7133 variations de stocks terrains aménagés	
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	
7474 subvention d'équilibre	
TOTAL	11 633.54

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

designat°	BP 11
0 01 REPRISE DU DEFICIT 2009	
3355-040 travaux en cours sur terrains aménagés	
3555 terrains aménagés	
TOTAL	0.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

designat°	BP 11
021 viremt de fonct	
3355-040 stock initial terrains	
3555-040 annulation du stock initial terrains	
1641 emprunts	
TOTAUX	0.00

Madame Grillot précise que la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 4 avril 2011, a donné un avis favorable sur ce dossier.

17/ BP 2011 Budget assainissement

Présentation de la note : Madame Grillot

DEPENSES D'EXPLOITATION - BUDGET ASSAINISSEMENT

CHAP	ART	désignation	BP 11
chap 011 (chap 60, 61et 62 sauf 621)			129 800.00
	6061	eau edf chauffage energie	38 000.00
	6062	produits de traitement	2 500.00
	6063	fournitures d'entretien et de petit équipemt	1 500.00
	6068	autres fournitures	7 000.00
	611	contrat de sous traitance	18 000.00
	6135	location matériel	750.00
	61551	entretien matériel roulant	5 000.00
	61558	entretien autres biens	40 000.00
	6156	maintenance	450.00
	616	primes d'assurance	2 000.00
	622	Rémunération intermédiaires et honoraires	5 500.00
	6228	divers	300.00
	6231	annonces et insertions	500.00
	6262	frais de telecom	300.00
	6288	autres frais divers	7 600.00
	6355	redevance FNADE	400.00
chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)			40 080.00
	633	cotisations CNFPT CDG FNAL	600.00
	6338	autres impôts, taxes et versements	70.00
	6411	rémunérations brutes	28 000.00
	6451	cotisations patro Urssaf+CNRACL+ATIACL+erapf+fnal+cnfpt+cdg	9 800.00
	6458	assurances des personnels	1 110.00
	648	cotisations FCPPA	500.00
chap 65 autres charges de gestion courantes			2.00
	658	charges de gestion courantes (arrondis TVA)	2.00
chap 66 charges financières			41 150.00
	66111	intérêts emprunts	43 000.00
	66112	ICNE 2009	-1 850.00
chap 68 dotations aux amortissements et provisions			105 767.87
	6811-042	amortissements	105 767.87
	0 22	dépenses imprévues	16 050.00
	0 0 2	résultat reporté N-1	
	0 23	viremt à la section d'investissemnt	310 560.69
		TOTAL	643 410.56

RECETTES D'EXPLOITATION - BUDGET ASSAINISSEMENT

désignation	BP 11
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	237 000.00
7061 redevance assainissement	237 000.00

74 subvention d'exploitation			33 000.00
	741	primes d'épuration	33 000.00
chap 75 autres produits de gestion courante			24 200.00
	751	redevance, concessions	9 200.00
		redevance conventions rejets industriels	5 000.00
		redevance des non raccordés	10 000.00
	758	produits divers de gestion courante (arrondis TVA)	0.00
chap 76 produits financiers			0.00
	76	produits financiers	0.00
	766	gain de change	0.00
chap 77 produits exceptionnels			80 296.15
	777-040	quote part des subv° d'invest transférées au résultat	80 296.15
	0 0 2	reprise excédent N-1	268 914.41
		TOTAL	643 410.56

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT

CHAP	ART	désignation	BP 11	RAR 10	TOTAL
	0 03	déficit d'investissement N-1			0.00
	0 20	Dépenses imprévues	6 388.75		6 388.75
chap 13 : subventions d'investissement			80296.15		80296.15
	1391-040	subv d'équip transf au cpte de résultat	80 296.15		80 296.15
chap 16 : emprunts			59 000.00	0.00	59 000.00
	1641	CDC capital des emprunts	59 000.00		59 000.00
	1648	autres banques : capital emprunts			0.00
	1688	ICNE contrepassation n-1			
chap 20 : concessions et droits similaires			0.00	0.00	0.00
	205	logiciels			
chap 21 : immobilisations corporelles			6 285.00	26 300.04	32 585.04
	2158	autres installations, matériels	5 850.00		5 850.00
	218	immobilisations Corporelles	435.00	26 300.04	26 735.04
chap 23 : immobilisations en cours			551 734.00	44 695.21	596 429.21
	2315	travx liés au diagnostic	57 300.00	44 695.21	101 995.21
	2315	décharge	130 000.00		130 000.00
	2315	Etude faisabilité charcigny	900.00		900.00
	2315	travx rue Versailles/vieil hopital	320 000.00		320 000.00
	2315	effacement réseaux rue versailles /vieil hop	43 534.00	0.00	43 534.00
		TOTAL	703 703.90	70 995.25	774 699.15

RECETTES D'INVESTISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT

CHAP	ART	désignation	BP 11	RAR 10	TOTAL
	1068	affectation résultat N-1			0.00
	0 0 1	solde d'investissement reporté	77 925.41		77 925.41
13	131	subvention d'équipement	213 049.95	3 861.23	216 911.18
		sub équipement sur trvx liés au diagnostic	26 349.95		26 349.95
		sub d'équipement sur décharge	63 700.00		63 700.00
		Sub équipement sur versailles/vieil hopital	123 000.00		123 000.00

16	1641	emprunts	63 534.00		63 534.00
	1688	ICNE			
28		amortissements immos corporelles	105 767.87	0.00	105 767.87
	2805-040	amortissements immos corporelles	625.00		625.00
	281311-040	amortissements immos corporelles	22 133.14		22 133.14
	281562-040	amortissements immos corporelles	59 476.29		59 476.29
	28158-040	amortissements immos corporelles	0.00		0.00
	28181-040	amortissements immos corporelles	2 170.10		2 170.10
	28182-040	amortissements immos corporelles	14 196.00		14 196.00
	28188-040	amortissements immos corporelles	7 167.34		7 167.34
	0 21	viremt de la section de fonctionnemt	310 560.69		310 560.69
		TOTAUX	770 837.92	3 861.23	774 699.15

Madame GRILLOT précise que la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 4 avril 2011, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Chaillon s'insurge du fait de programmer 560 000 € de travaux d'équipement en empruntant seulement 62 000 € car les réserves financières sont très importantes. Il explique que l'on pourrait s'en réjouir mais déplore le paiement des travaux rue de Versailles et du Vieil Hôpital par anticipation.

Monsieur le Maire répond que les gros travaux auront lieu dans les 2 ou 3 ans à venir et qu'un emprunt sera réalisé pour les travaux d'assainissement de Charcigny.

Monsieur Chaillon pense qu'il aurait fallu éviter d'augmenter les réserves sur ce budget en augmentant les taxes des polinois.

Monsieur le Maire répond que les taxes d'assainissement n'ont pas augmenté depuis 8 ans.

Monsieur Chaillon déplore le fait que les polinois payent depuis 8 ans quelque chose qu'ils n'ont pas.

Monsieur le Maire répond que sur 260 000 € de taxes perçues, 80 000 € sont destinées aux dépenses de personnels, 40 000 € pour le coût de fonctionnement de la station ce qui laisse une marge de 120 000 € pour investir. Il ajoute qu'il vérifiera dans les principales villes jurassiennes la part liée à l'assainissement. Un foyer polinois paye 120 € par an pour le fonctionnement de la station d'épuration alors que dans certains villages, il est encore nécessaire de créer un assainissement autonome qui coûte 6 000 € !

Monsieur Chaillon pense qu'il est aberrant de payer 500 000 € de travaux sans emprunt sur 560 000 €. Pour construire une station, il faudra 4,5 € par habitant à Aumont, ce qui est un peu cher mais il pense que la redevance encaissée depuis 8 ans à Poligny a été trop importante.

Monsieur le Maire répond que depuis 8 ans ; il y a eu de nombreux travaux d'assainissement : rue Pasteur, rue de Boussières, rue de la Glacière, rue du Collège, à la station d'épuration, la réalisation du transit, rue de Verdun...etc.

Monsieur Chaillon pense que la hausse de la redevance aurait dû être progressive depuis 8 ans.

Monsieur Saillard répond qu'il est préférable d'avoir des réserves financières importantes plutôt qu'un budget dans le rouge.

Monsieur le Maire estime qu'une erreur a peut être été commise entre 2001 et 2008 car peu d'emprunt a été imputé sur le budget assainissement.

Monsieur Bulaboïs pense que le discours de l'opposition est incohérent puisqu'elle demande d'un côté d'augmenter les impôts et de l'autre côté de ne pas créer de réserves financières.

Monsieur Chaillon demande à Monsieur Bulaboïs s'il fait exprès de ne pas comprendre ce qu'il dit.

Monsieur Bulaboïs répond qu'il se souvient très bien des discours des co-listiers de l'opposition.

Monsieur Chaillon répond que ces personnes-ci ne sont plus des co-listiers et ajoute qu'il y a 3 budgets où la majorité décide de la gestion donc l'opposition s'abstiendra sur le vote de ces budgets, quant aux 2 autres budgets qui sont purement techniques, l'opposition ne votera pas contre.

Monsieur le Maire met aux voix les différents budgets :

- * BP lotissement 3^{ème} tranche : adopté à l'unanimité des voix
- * BP lotissement 2^{ème} tranche : adopté à l'unanimité des voix
- * BP assainissement : 5 abstentions, 21 voix pour : adopté à la majorité des voix
- * BP forêt : 5 abstentions, 21 voix pour : adopté à la majorité des voix
- * BP budget général : 5 abstentions, 21 voix pour : adopté à la majorité des voix.

18/ Subventions aux associations sportives

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Le comité consultatif sport s'est réuni le jeudi 17 mars 2011 afin de statuer sur les subventions sportives 2011.

Cette année, la ville de Poligny a la chance d'accueillir 1 nouveau sport fédéré, à savoir : le rugby section de la Séquanaise.

Une somme de 42 700 € a été répartie en fonction de nombreux critères (nombre de licences, nombre de déplacements, frais d'arbitrage, formation des encadrants etc).

Une somme de 24 000 € est proposée au Poligny Jura Basket Comté au titre de la communication.

Une somme de 3 000 € est proposée au Triangle d'Or Sportif au titre du meeting International du 5 juin 2011.

Une somme de 175 € est proposée au Club de Pétanque pour l'organisation du concours du « Grand Prix de la Ville ».

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à verser les subventions aux associations sportives, comme suit :

ASSOCIATION	Subvention votée en 08	Subvention votée en 09	Subvention voté 2010	Subvention proposée 2011
COLLEGE	618	550	929	869
LYCEE	162	262	325	347
ATHLETISME	948	866	0	360
ESCALADE	603	890	871	585
BOULES	1916	1705	656	1091
HANDBALL	8746	8742	8113	8286
BASKET	14233	14763	15928	16647
SEQUA. SPORTS	1772	2222	2046	1788
SEQUA. KARATE	936	816	411	358
TENNIS	1623	1811	2062	1496
SPELEOLOGIE	646	679	533	400
FOOTBALL	5968	6031	5609	6155
PETANQUE	1100	596	879	721
BOXE	817	1125	891	970
LUTTE			580	425
SPORT ET FORME	472	419	771	904
MOTO CLUB			1139	1159
AIKI TAI DO		365	156	139
TOTAL	41560	42010	41899	42700

Monsieur le Maire rappelle que la commission « sport », réunie le 17 mars. 2011, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire dit que le principe de calcul des subventions a été amendé par rapport à l'an dernier notamment concernant les kilomètres parcourus par les associations.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

19/ Subventions aux associations non sportives

Présentation de la note par Monsieur le Maire

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BP 2011					
	Voté en 2010	Demande 2011	Proposition	nbre adhérents Poligny	Nbre adhérents extérieurs
subventions secteur scolaire					
Sou des écoles publiques	1 800.00	1 800.00			
<i>Fonctionnement association</i>	900.00	900.00	900.00	17	11
<i>Soirée 13 Juillet</i>	900.00	900.00	900.00		
<i>classes de mer</i>	1 650.00		1 550.00	délib 18/3/11	
Coté cour FOLJ	2 800.00	2 800.00	2 800.00	311	7800
parents élèves St Louis	450.00	800.00	450.00	14	33
St Louis classe verte/découverte	570.00	montant non précisé	1 110.00	30 € x 37 élèves	
école St Louis	21 034.07		21 000.00	provisoire à voter ultérieurement	
Séquanaise CLSH Jeunes	90 000.00		90 000.00	provisoire à voter ultérieurement	
Franças CLSH enfants	74 677.58		74 700.00	provisoire à voter ultérieurement	
		S/S total	193 410.00		
subventions secteur culturel					
SEQUANAISE	5 200.00			56	59
<i>Théâtre</i>	1 000.00	1 000.00	1 000.00		
<i>Fonctionnement sections culturelles</i>	4 200.00	4 200.00	4 200.00	63	68
Art Pol	500.00	800.00	500.00	12	70
Association de sauvegarde du patrimoine	450.00	600.00	450.00	88	50
Les Jacobins	400.00	400.00	400.00	147	109
Amis des orgues du ht jura	650.00	800.00	650.00	non précisé	non précisé
La Montaine				53	50
<i>Fonctionnement association</i>	5 500.00	5 500.00	5 500.00		
<i>Renouvellement de matériel et tenues</i>	2 700.00	2 250.00	1 500.00		
		S/S total	14 200.00		
subventions diverses					
Association du personnel de la ville	14 000.00	16 590.00	13 825.00	59	33
La Dame Verte	610.00	montant non précisé	610.00	19	2
ADIL Aide au logement	100.00	montant non précisé	100.00	114	71
Comité du concours de la résistance	60.00	montant non précisé	60.00	pas d'adhérents	pas d'adhérents
FNACA	150.00	montant non précisé	150.00	75	91
Association des déportés, internés	150.00	pas de demande	150.00		
Les Amis de Charcigny	610.00	610.00	610.00	35	1
Anciens Combatants du Canton de Poligny	150.00	150.00	150.00	15	5
SPA	1 096.77	1 113.98	1 113.98	non précisé	non précisé
Amicale des Sapeurs-Pompiers (vétérance)	732.50	732.50	732.50	34	11
Prévention routière	150.00	pas de demande	150.00	17	11
amis de la fondation mémoire déportation	150.00	pas de demande	150.00	5	47
ligue contre cancer	100.00	montant non précisé	100.00	non précisé	non précisé
DLM	500.00	pas de demande	0.00		
DLM pour fête de la musique	3 480.40		3 480.40		
Ligue contre racisme et antisémitisme		500.00	500.00	non précisé	non précisé
scouts de France	150.00	500.00	150.00		

Jeunes Sapeurs Pompiers	300.00	300.00	300.00	5	10
association de la croix du Dan		montant non précisé	175.00		
		S/S total	22 506.88		
communication du Basket	24 000.00	montant non précisé	24 000.00		
grand prix de la ville de pétanque	175.00	175.00	175.00		
		Total	254 291.88		

Monsieur le Maire rappelle que la commission « affaires générales », réunie le 4 avril 2011, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Chaillon demande à quoi correspond l'association de la Croix du Dan ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des professionnels de santé qui travaillent sur le projet de santé de la future maison de santé.

Monsieur Saillard s'étonne de la demande de seulement 175 € par l'association de la Croix du Dan.

Monsieur le Maire répond que cette association n'a que des frais de timbres et autres menus frais de fonctionnement.

Monsieur Bonnotte demande pourquoi on attribue des subventions aux associations qui n'ont pas fait de demande ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a seulement trois associations dans ce cas : concernant l'association des déportés, il s'agit sans doute d'un oubli de Madame Choquet, pour les deux autres associations (la prévention routière et la fondation pour la mémoire de la déportation), elles interviennent les deux à Poligny dans les lycées et l'une intervient pour les journées de la sécurité routière.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

20/ Subvention classe découverte Saint Louis

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Par lettre du 21 février 2011, Madame Ecarnot, enseignante à l'école Saint Louis, a sollicité une aide financière pour le séjour « classe découverte à Bellecin » qui serait organisée du 30 mai au 3 juin 2011, pour les classes de CM1 et CM2 (activités en pleine nature à dominante sportive).

Ce séjour pourrait apporter un bénéfice important à la vie de la classe au niveau relationnel entre enseignants, enfants et parents.

37 enfants de Poligny participeraient à cette classe découverte. Le coût de ce séjour est de 170 € /enfant, transport et hébergement compris.

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir attribuer une subvention de 30 €/enfant polinois à l'école Saint Louis, soit 37 x 30€ = 1 110 €.

Monsieur le Maire rappelle que la commission « affaires générales », réunie le 4 avril 2011, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

21/ Orain Grozonne

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Par délibération du mois de février dernier, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'aménagement de l'Orain et de la Grozonne a fixé la contribution globale 2011 incombant à la ville de Poligny à 2 965 €. Ce montant est identique à celui de l'année 2010.

Cette contribution peut être financée de différentes façons :

- ✚ soit en votant les crédits nécessaires au titre des contributions directes qui seront directement recouvrés par les services fiscaux ;
- ✚ soit en couvrant la dépense à l'aide de ressources générales (dans ce cas, un crédit doit être inscrit au budget primitif à l'article 6554) ;
- ✚ soit en recourant à une combinaison des deux moyens de paiement susvisés.

Il est proposé à l'assemblée, de couvrir la dépense à l'aide des ressources générales et d'inscrire la dépense à l'article 6554 du budget primitif 2011.

Monsieur le Maire rappelle que la commission « affaires générales », réunie le 4 avril 2011, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Bulabois ne participera pas au vote du fait qu'il est Président du Syndicat Orain Grozonne.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

22/ Reconduction de l'adhésion au SIDEC dans le cadre du service mutualisé d'aide à la gestion informatique des collectivités et établissements publics du Jura

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Dans le cadre de ses missions d'intérêt collectif, le SIDEC a décidé d'institutionnaliser son service d'aide à la gestion informatique des collectivités et établissements publics du Jura qui a pour objectifs :

- ✚ la mise en place et l'installation de progiciels de gestion dans une logique de réduction des coûts ;
- ✚ un service public de proximité efficace grâce à la spécialisation et la mutualisation des compétences concernant leur utilisation : formation mutualisée, assistance centralisée, mises à jour techniques et réglementaires ;
- ✚ la prise en charge de la maintenance des matériels acquis par la collectivité sur les conseils éventuels du SIDEC selon la demande.

Il s'agit d'une mission optionnelle mise en œuvre pour toutes les collectivités et établissements publics souhaitant adhérer spécifiquement pour cette action et la développer en commun avec le SIDEC. Elle est financée par la mise en place d'une grille de contribution budgétaire annuelle non soumise à TVA permettant à chacun des adhérents à ce service mutualisé de participer en fonction :

- ✚ de l'importance démographique des collectivités, soit **0.80 €/habitant pour 2011** (pour mémoire : 0.67 € pour 2010) ;
- ✚ de la mutualisation des coûts d'assistance, de mise à niveau, d'accompagnement sur le terrain pour les applications (3 082 applications en 2011) réellement coordonnées par le SIDEC, soit **210 € par application** (pour mémoire 207 € par application en 2010) ;
- ✚ du coefficient de réduction correspondant au nombre d'années d'adhésion initiale (abattement de 20 % pour Poligny).

Ainsi, la cotisation 2011 pour la Ville de Poligny représente 4873.20 €, sans application de TVA. (pour mémoire, la cotisation 2010 représentait 4315.93 €)

Le Conseil Municipal doit :

- approuver la reconduction de l'adhésion de la collectivité aux missions d'intérêt commun du SIDEC concernant le service mutualisé d'aide à l'Informatique De Gestion informatique avec le logiciel WMAGNUS pour les collectivités et établissements publics du Jura.

- approuver les conditions financières susvisées, soit la somme de **4873.20 €**, sans application de TVA, pour l'année 2011.

- indiquer que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets de la collectivité (art 6156) pour l'année 2011.

- autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Monsieur le Maire rappelle que la commission « affaires générales », réunie le 4 avril 2011, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Saillard demande pourquoi il y a eu une telle augmentation de la participation de la ville au SIDEC ?

Monsieur Gaillard répond qu'il s'agit en partie de l'utilisation du très haut débit.

Monsieur le Maire fait remarquer que lorsque l'on mutualise ce service avec plusieurs villages, le prix de revient est inférieur à celui d'un prestataire privé, comme l'avait fait remarquer Roland Chaillon en commission.

Monsieur Saillard explique qu'il s'abstiendra sur ce dossier, n'ayant pas d'informations suffisantes sur l'augmentation de la participation de la ville.

Monsieur le Maire met aux voix : 25 voix pour et 1 abstention : adopté à la majorité des voix.

23/ Taxe sur la Publicité

La note est retirée de l'ordre du jour par Monsieur le Maire dans l'attente d'éléments complémentaires.

Monsieur Chaillon pense que si l'instauration de cette taxe pouvait dissuader la pollution visuelle, ce serait de bon ton.

24/ Tarifs de location à la cité étudiante

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour fixer les tarifs de location des chambres étudiants pour l'année scolaire 2011/2012.

Les tarifs n'apparaissent plus pour le bâtiment des Pinsons du fait de la cessation de location à l'OPAC depuis le 1^{er} septembre 2006, ni pour les jetons de la laverie qui ne fonctionne plus depuis janvier 2008.

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter les loyers et les charges locatives pour la saison 2011/2012 de 2% environ, en arrondissant à l'euro ou au centime d'euro supérieur ou inférieur, ainsi qu'il suit :

<u>Bâtiments Gentianes et Iris</u>	tarifs 2010	propositions 2011
✚ Pour les étudiants		
➤ Loyer mensuel	218 €	222 €
➤ Charges mensuelles	63 €	64 €
✚ Pour les apprentis		
➤ Loyer mensuel	155 €	158 €
➤ Charges mensuelles	72 €	73 €
➤ Loyer hebdomadaire + charges hebdomadaires	102 €	104 €
✚ Pour les étudiants stagiaires, à titre occasionnel, salariés, professeurs, divers		
➤ Loyer mensuel + charges mensuelles	290 €	296 €
✚ Pour les étudiants, étudiants stagiaires, locations à titre occasionnel, salariés, professeur, divers		
➤ Caution pour borne wifi	120 €	122 €

Les autres clauses restent inchangées :

- ✚ Une réduction sur charges, à hauteur de 50 %, pendant la période de stage du locataire étudiant et par mois d'absence complet,
- ✚ Une réduction totale de charges, pour les mois de juillet et août en cas d'absence du locataire,
- ✚ Demande d'un dépôt de garantie de 1 mois de loyer net de charges, lors de la signature du contrat de location.
- ✚ Demande de paiement d'avance pour les étudiants stagiaires à titre occasionnel, salariés, professeurs, ou divers

Lors de la commission, il a été proposé de demander au Conseil Municipal :

- ✚ de bien vouloir se prononcer sur les tarifs de location susvisés pour l'année scolaire 2011/2012 ;
- ✚ de bien vouloir autoriser le Maire à signer les contrats de location.

Monsieur le Maire rappelle que la commission « affaires générales », réunie le 4 avril 2011, a émis l'avis de maintenir les tarifs de l'année dernière pour la cité étudiante.

Il ajoute que du fait des soucis informatiques de connexion wifi à la cité étudiante, il propose le maintien des tarifs de l'année dernière.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

25/ Validation des panneaux informatifs du PDIPR de la Communauté de Communes du Comté de Grimont

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Suite à l'inscription du réseau de randonnée de la communauté des communes du comté de Grimont au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Conseil Général en date du 28 mai 2010, une signalétique directionnelle doit être installée sur ces sentiers dans l'année qui suit.

Ce projet consiste en l'implantation de poteaux portant de 1 à 4 lames directionnelles à chaque intersection de sentiers balisés sur l'ensemble du territoire afin d'orienter les randonneurs et les touristes désireux de découvrir le patrimoine de la CCCG. Le réseau PDIPR de Poligny est estimé à 45 km, avec l'implantation de 29 poteaux de signalétique. Chaque poteau porte un nom en fonction du lieu ou il se trouve. Cela peut être le nom d'un village, d'un lieu dit, d'une rue, d'une place...etc. Ce nom sera gravé sur une plaque de couleur verte située en haut des poteaux, le contenu des lames directionnelles jaunes étant, quant à lui, défini par la communauté de communes après avis du comité départemental du tourisme.

Chaque nom doit être validé par le Maire de la commune. Pour plus de transparence, ces décisions sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal. Vous trouverez ci-joint, un tableau récapitulatif des noms de poteaux, accompagné de plans indiquant leur positionnement.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les noms des poteaux signalétiques pour le PDIPR de la communauté de communes du comté de Grimont.

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales », réunie le 4 avril 2011, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique que les noms de poteaux n°14 et 22 sont en attente de validation.

Mademoiselle Morbois explique que le n° 14 est très proche de deux autres poteaux, situé sous le rocher du Pénitent et le n°22 est « situé entre la croix du Dan et Plasne ».

Monsieur Chaillon demande pourquoi il y a 28 poteaux indicateurs dans le projet présenté à Poligny et 29 dans celui présenté à la CCCG ?

Mademoiselle Morbois répond que c'est le poteau n° 22 sans nom qui disparaît.

Monsieur Chaillon pense qu'il serait de bon ton de modifier le nom du poteau n°9 situé à proximité des Jacobins, au bas de la rue Grévy, en le nommant « Jacobins ».

Monsieur le Maire est d'accord.

Monsieur Chaillon pense qu'il serait également de bon ton de modifier l'appellation du poteau n°17 situé au pied de la Butte aux Archers au lotissement de la Croix de Pierre.

Mademoiselle Morbois répond que ce nom a été attribué par rapport au cadastre.

Monsieur Chaillon remarque que le poteau n° 18 « petit champ rouge » n'apparaît sur aucune carte.

Monsieur Bulabois répond que si, ce poteau apparaît sur la carte IGN de la fédération de chasse.

Monsieur Chaillon pense que le poteau n°22 pourrait s'appeler autrement que « la pianeta », que le poteau n°26 pourrait s'appeler « rond point de Bretigny », que le n°29 s'écrit « tartaroz » alors que le lieu dit est « tartaros ».

Monsieur le Maire répond qu'il est préférable de laisser « tartaros ».

Mademoiselle Morbois ajoute que le poteau n° 14 pose souci car il est situé sous la roche du pénitent et que le nom proposé « Toc genoux » ne paraît pas adapté (le toc genoux n'est pas situé dans ce secteur).

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

26/ Convention de mise à disposition du bâtiment Ruty

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Par délibération du 18 mars 2011, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec la Région de Franche-Comté pour la mise à disposition du bâtiment Ruty. La ville souhaite à son tour, mettre ce bâtiment à disposition de l'association « Sport et Forme » qui occupe depuis plusieurs années les locaux de l'ENIL BIO, sis place du champ de foire, qui seront récupérés par la Région au 30 juin prochain.

De ce fait, il est nécessaire d'établir une convention entre la ville et l'association « Sport et Forme » pour la mise à disposition du bâtiment Ruty.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an, du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012, renouvelable tacitement, sachant que la région souhaite disposer des locaux sous 30 jours en cas de cession du bâtiment.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du bâtiment RUTY entre la ville et l'association « Sport et Forme » pour une durée d'un an, du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012, renouvelable tacitement.

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales », réunie le 4 avril 2011, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique que la Région Franche-Comté a sollicité la ville de Poligny pour la régularisation de bâtiments communaux comme les Oratoriens, soit à l'euro symbolique, soit en échange avec le bâtiment Ruty.

Monsieur Dhote fait remarquer que le nom du président de l'association est erroné et qu'il s'agit de Jean Loup Bargot.

Monsieur le Maire le remercie et dit qu'il sera procédé à la modification du nom dans la convention.

CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE

Entre la Commune de POLIGNY, représentée par Monsieur Dominique BONNET, son Maire en exercice, agissant au nom et pour le compte de celle-ci, en vertu de la délibération municipale n°55 du 8 avril 2011,

d'une part,

Et l'association « Sport et Forme », représentée par son Président en exercice, Monsieur Jean Loup BARGOT, agissant au nom et pour le compte de celle-ci,

d'autre part,

Il est rappelé que la Région Franche-Comté est propriétaire d'un immeuble sis 22 rue du Collège et 47 Grande Rue, dit « bâtiment Ruty », mis à disposition de la Ville de Poligny (délibération municipale du 18 mars 2011).

La Ville de Poligny entend soutenir le développement des activités sportives et culturelles sur son territoire et souhaite notamment utiliser le bâtiment Ruty pour le mettre à disposition de l'association « Sport et Forme ». C'est pourquoi, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : UTILISATION

La Région Franche-Comté a mis à la disposition de la Ville de Poligny :

- Un bâtiment situé 22 rue du Collège et 47 Grande Rue réparti sur un sous sol, rez-de-chaussée et deux étages.

La Ville de Poligny, en accord avec la Région, utilise le bâtiment pour les besoins d'une ou plusieurs associations, notamment en matière culturelle et sportive.

A ce titre, la Ville de Poligny met à disposition de l'association « Sport et Forme », le bâtiment dont l'entrée est située 22 rue du Collège, réparti sur un rez-de-chaussée et deux étages.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} mai 2011 pour s'achever le 30 avril 2012. Toutefois, en cas de vente du bâtiment par la collectivité propriétaire, l'association « Sport et Forme » s'engage à libérer les lieux de toute occupation dans les 30 jours suivant la notification envoyée par lettre recommandée par la Ville de Poligny.

ARTICLE 3 : MISE A DISPOSITION

Le bâtiment Ruty est mis à la disposition de la Ville de Poligny à titre gracieux, la Ville faisant son affaire de toutes charges afférentes à l'occupation, notamment des charges d'entretien courantes du locataire, d'eau, de chauffage et d'électricité. Elle s'engage également à souscrire une assurance Responsabilité Civile, Incendie et Vol du chef de l'occupant stipulant en tant que de besoin la renonciation à recours contre tout tiers.

La Ville de Poligny s'engage à se conformer à toutes obligations de sécurité et à se soumettre à tout contrôle à ce titre.

La ville de Poligny s'engage à occuper les locaux en « bon père de famille », notamment à s'abstenir de toute nuisance sonore ou d'autre nature.

ARTICLE 4 : TRAVAUX

Le bâtiment Ruty sera utilisé en l'état, aucune modification ne sera apportée à l'aménagement intérieur sans autorisation écrite de la Région Franche-Comté.

Toute dégradation immobilière fera l'objet d'une facturation de remise en état à la charge de l'occupant.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION ET EXECUTION

La présente convention est conclue à titre précaire pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} mai 2011 pour s'achever le 30 avril 2012. Elle pourra être renouvelée, à date anniversaire, par tacite reconduction. Elle pourra être résiliée à tout moment par le locataire et la collectivité propriétaire, notamment au cas d'aliénation du bâtiment sous réserve du respect d'un préavis d'une durée de 1 mois à compter de la notification adressée par lettre recommandée à la Ville de Poligny ou à la Région Franche-Comté.

La convention peut également être résiliée à tout moment par la collectivité propriétaire si les locaux sont utilisés à des fins non-conformes aux obligations contractées par les parties ou dans les conditions prévues par ladite convention.

Le locataire s'engage d'ores et déjà à libérer les locaux aux termes du préavis, et à n'utiliser ces locaux qu'aux fins expressément définies.

Convention établie en trois exemplaires originaux, à Poligny, le

L'occupant,

Le Bailleur,

Jean Loup BARGOT
Président de l'association Sport et Forme

Dominique BONNET
Maire de Poligny

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

27/ Convention de mise à disposition de la salle « Charles Sauria » à la CGT

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Le décret n° 85-397 du 3 avril 1985, relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique Territoriale, stipule que la collectivité territoriale dont l'effectif est supérieur à 50 agents doit mettre à disposition des organisations syndicales représentées au Comité Technique Paritaire un local commun à usage de bureau.

Suite aux élections des représentants du personnel du 6 novembre 2008, le syndicat CGT détient l'ensemble des sièges de représentants du personnel au Comité Technique Paritaire de la collectivité.

Par délibération du 25 février 2011, le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition gratuite des membres de l'organisation syndicale CGT la salle communale « Charles Sauria » pour l'organisation de réunions et en tant que local à usage de bureau.

Il convient de signer une convention pour définir les conditions dans lesquelles la ville de Poligny met à disposition de l'organisation syndicale CGT, la salle communale « Charles Sauria » située dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville – 49 Grande Rue, salle jouxtant le bureau des sports.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention (ci-après) de mise à disposition de la salle communale « Charles Sauria » à l'organisation syndicale CGT des personnels communaux pour une durée de 12 mois, renouvelable expressément.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE REUNION, A TITRE PRECAIRE, AUX PERSONNELS COMMUNAUX MEMBRES DE L'ORGANISATION SYNDICALE CGT

Entre les soussignés,

Monsieur Dominique BONNET, Maire en exercice de la Commune de POLIGNY, es qualités, agissant au nom et pour le compte de celle-ci, propriétaire du bâtiment, en application des délibérations municipales du 25 février 2011 et du 8 avril 2011,

d'une part,

Et

Monsieur Patrick LEBRUN, agissant en qualité de représentant de l'organisation syndicale CGT des personnels communaux,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

EXPOSE :

Le décret n° 85-397 du 3 avril 1985, relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique Territoriale, stipule que la collectivité territoriale dont l'effectif est supérieur à 50 agents doit mettre à disposition des organisations syndicales représentées au Comité Technique Paritaire, un local commun à usage de bureau. Suite aux élections des représentants du personnel du 6 novembre 2008, le syndicat CGT détient l'ensemble des sièges de représentants du personnel au Comité Technique Paritaire de la collectivité.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la ville de Poligny met à disposition de l'organisation syndicale CGT, la salle communale « Charles Sauria » située dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville – 49 Grande Rue, salle jouxtant le bureau des sports.

ARTICLE 1 : MISE A DISPOSITION

La Commune de POLIGNY met à disposition de l'organisation syndicale CGT, la salle communale « Charles Sauria » située dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville – 49 Grande Rue, salle jouxtant le bureau des sports.

Une armoire fermant à clé est mise à la disposition de l'organisation syndicale CGT, ainsi que la clé d'accès à la salle de réunion.

La salle de réunion comporte 7 tables et 16 chaises qui doivent rester en place, ainsi qu'une armoire appartenant au service communication de la Mairie.

L'organisation syndicale CGT des personnels communaux devra utiliser la salle communale exclusivement pour l'organisation de réunions et en tant que local à usage de bureau.

Il est expressément prévu que la ville de Poligny pourra utiliser la salle de réunion pour son propre compte, de façon ponctuelle.

A ce titre, l'organisation syndicale CGT des personnels communaux s'engage à fournir régulièrement à la ville de Poligny le planning d'utilisation de la salle, afin d'éviter toutes difficultés.

ARTICLE 2 : ETAT DU LOCAL

Un état des lieux est établi contradictoirement entre les parties lors de la remise et la restitution des clés.

L'organisation syndicale CGT des personnels communaux prend le local dans l'état où il se trouve lors de son entrée en jouissance, et déclare bien connaître les lieux pour les avoir vus et visités à sa convenance.

L'organisation syndicale CGT des personnels communaux devra veiller à ne pas abîmer le local pendant toute la durée de la mise à disposition et le rendre en bon état à l'expiration de la convention.

L'organisation syndicale CGT des personnels communaux s'engage à maintenir le local dans un état de propreté acceptable, dans la mesure où un personnel communal effectuera le nettoyage de la salle.

Etant donné que la ville de Poligny pourra utiliser la salle de réunion pour son propre compte, et considérant que les élus, personnels communaux ou le public sont amenés à traverser la salle pour se rendre dans les services sports ou communication, l'affichage n'est pas toléré dans cette salle de réunion.

Dans l'hypothèse où la salle est rendue dans un état de propreté non acceptable ou dans l'hypothèse de dégradation de la salle, la ville de Poligny facturera à l'organisation syndicale CGT, l'ensemble des frais occasionnés pour la remise en état.

L'organisation syndicale CGT des personnels communaux s'engage à prévenir immédiatement la ville de Poligny de toutes dégradations qu'il constaterait dans les lieux loués, entraînant des réparations à la charge du propriétaire. Au cas où il manquerait à cet engagement, il ne pourrait réclamer aucune indemnité à la charge du bailleur en raison de dégradations et serait responsable envers lui de l'aggravation du dommage, survenue après la date à laquelle il l'a constatée.

L'organisation syndicale CGT des personnels communaux devra déclarer immédiatement à la compagnie d'assurances et en informer en même temps la ville de Poligny, tout sinistre ou dégradation se produisant dans les lieux loués, sous peine d'être rendu personnellement responsable du défaut de déclaration en temps utile.

L'organisation syndicale CGT des personnels communaux ne pourra exercer aucun recours contre la ville de Poligny en cas de vol, cambriolage ou acte délictueux dont il pourrait être victime dans les lieux loués et devra faire son affaire personnelle de toute assurance à ce sujet.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à titre précaire pour une durée de douze mois à compter du 10 avril 2011 pour s'achever le 9 avril 2012.

Elle pourra être renouvelée, à date anniversaire, sur convention expresse. Elle pourra être résiliée par chacune de parties sous réserve du respect d'un préavis d'une durée d'un mois, notifié par lettre recommandée avec avis de réception.

L'organisation syndicale CGT des personnels communaux s'engage d'ores et déjà à libérer les locaux aux termes du préavis, et à n'utiliser ces locaux qu'aux fins expressément définies.

ARTICLE 4 : MISE A DISPOSITION - ASSURANCE

La salle communale « Charles Sauria » est mise à la disposition de l'organisation syndicale CGT des personnels communaux à titre gracieux.

L'organisation syndicale CGT des personnels communaux devra s'assurer pour tous les risques inhérents à l'occupation de la salle communale et matériels communaux et s'engage à remettre une attestation d'assurance à la ville de Poligny.

L'organisation syndicale CGT des personnels communaux s'interdit de sous-louer la salle communale et, plus généralement, d'en conférer la jouissance totale ou partielle à un tiers, même temporairement.

L'organisation syndicale CGT des personnels communaux devra veiller au maintien des portes fermées à l'issue de ses réunions.

Fait en 3 exemplaires originaux, à Poligny, le ...

Le propriétaire,

Dominique BONNET
Maire de Poligny

L'occupant,

Patrick LEBRUN
représentant l'organisation syndicale
CGT des personnels communaux

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales », réunie le 4 avril 2011, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

28/ Demande de subvention pour la toiture et la réfection de l'électricité de la collégiale

Présentation de la note par Monsieur le Maire

L'abbé Baudot a informé Monsieur le Maire :

- de la présence de fuites d'eau inhérentes au mauvais état d'une partie de la toiture de l'église Saint Hippolyte,
- de la nécessaire réfection du système électrique intérieur à remettre aux normes.

Un devis a donc été sollicité auprès de l'entreprise SMI pour la mise au norme électrique et incendie de l'église : le montant des travaux s'élève à 49 014.96 € HT.

Un devis a également été sollicité auprès de l'entreprise Toitures de Franche-Comté pour les travaux d'entretien de la couverture en tuiles canal du bas, coté nord de l'église : le montant des travaux s'élève à 8 812.80 € HT.

Le montant total des travaux représente 57 827.76 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner son accord pour le devis de l'entreprise SMI de mise au norme électrique et incendie de l'église Saint Hippolyte pour un montant de 49 014.96 € HT ;

- de donner son accord pour le devis de l'entreprise Toitures de Franche-Comté d'entretien de la couverture en tuiles canal du bas, coté nord de l'église Saint Hyppolite pour un montant de 8 812.80 € HT ;

- de solliciter une subvention auprès de la D.R.A.C. au taux de 50% du montant total HT des travaux (soit 28 913.88 €), du Conseil Régional au taux de 10% du montant total HT des travaux (soit 5 782.78 €), et du Conseil Général au taux de 20% du montant total HT des travaux (soit 11 565.55 €).

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales », réunie le 4 avril 2011, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour examiner un point complémentaire lié à l'adhésion du Syndicat Centre Est au SIDEC. L'assemblée donne son accord, Monsieur le Maire poursuit la séance.

Adhésion du Syndicat Centre Est au SIDEC

Présentation par Monsieur le Maire

Le SIE Centre Est a adressé un courrier en date du 5 avril 2011, sollicitant l'accord de l'ensemble des communes membres du Syndicat des Eaux Centre Est pour la participation de ce dernier au SIDEC en tant que membre adhérent.

Le SIDEC a modifié ses statuts ratifiés par arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2009 pour permettre aux EPCI de formaliser leur adhésion,

Le Conseil Municipal doit :

- approuver la participation du SIE Centre Est du Jura au sein du SIDEC du Jura en tant que membre adhérent ;
- autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

a / affiches portes salle des fêtes

Madame Andrée ROY fait remarquer que de nombreuses affiches sont collées sur la porte d'entrée de la salle des fêtes et redoute que cela ne ressemble au magasin Dupuis, Grande Rue.

Monsieur le Maire répond qu'il demandera à l'agent communal en charge de l'entretien de la salle des fêtes d'ôter les affiches et sollicite l'avis de l'assemblée sur cette démarche.

L'assemblée répond favorablement.

b/ compost végétaux

Monsieur Chaillon fait remarquer qu'une plate forme pour déchets végétaux a été créée mais beaucoup de choses s'accumulent dans cette plate forme. Il demande si le compost est utilisé par la ville ou évacué ?

Monsieur Bulaboix répond que le compost est ré-utilisé par les services techniques municipaux.

Monsieur Gaillard ajoute que la ville va acheter un broyeur à végétaux.

Monsieur le Maire explique que le Lycée et l'ENIL sont autorisés à mettre des épluchures sur cette plate forme.

Monsieur Chaillon ne voit pas où les employés communaux utilisent tous les déchets et demande si l'on fait du compostage pour l'évacuer à Dole par la suite ?

Monsieur Bulabois répond que ce n'est pas le but, qu'il y a eu l'an dernier 3 m³ utilisés en compost.

Monsieur Chaillon répond qu'il a le sentiment que le compost a été très peu utilisé car la plate forme est bien pleine.

La séance est levée à 23h25

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Armande REYNAUD

Dominique BONNET